

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2010

Etaient présents : Mmes/M. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS LE GO - GROSJEAN – DEBUE - PALMA - RICHARD – BERAUDO – ALLEMAND – CATEL – KEDROFF – LUCIBELLO – MAUREL - MOULINAS - PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – RIVOAL - FAURE – MASSEY – ROUBAUD G. – TRALONGO

Procurations :

C. DUVERGER à P. RICHARD

A. GAGNIARD à P. TRALONGO

Absente : Mmes CARLIER – BERTHIER – ROUBAUD M.

Secrétaire : Monsieur PALMA Eric

Délibération n° 1 : BUDGET – Débat d’Orientation Budgétaire

En préambule au débat d’orientation budgétaire, Monsieur le Maire remet aux Conseillers Municipaux un tableau retraçant l’exécution du budget 2009, la préparation du budget primitif pour 2010 ainsi que l’état des propositions de subventions à verser.

Il donne une analyse de l’exécution du budget et de l’évolution des postes de dépenses et de recettes les plus significatifs entre les exercices 2008 et 2009.

Il trace ensuite les grandes lignes qui détermineront la construction du budget 2010 ainsi que les programmes d’investissements structurant, projetés sur les exercices comptables à venir comme la réalisation d’un nouveau groupe scolaire ou la construction de programmes de logements sociaux afin de respecter les obligations légales de la commune.

Enfin, il précise que le budget sera établi sans hausse des taux d’imposition et en évitant le recours à l’emprunt.

Le Conseil Municipal atteste de la tenue du débat d’orientation budgétaire conformément aux dispositions de l’article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2 : ADM GENERALE – Acompte sur subvention au CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, la trésorerie du CCAS au 26 février 2010 s’élève à 23 000 €.

Cette disponibilité ne permettra pas d’assurer le paiement des salaires pour le mois de mars.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser un acompte de 50 000 € sur la subvention de 2010, dans l’attente de l’adoption du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Accorde une avance sur subvention de 50 000 € au CCAS de Caumont.

Délibération n° 3 : ASSOCIATIONS – Acompte sur subvention – Club de football

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il a été saisi par la trésorière du club de football qui lui fait état de la situation de la trésorerie.

Afin de permettre au club de faire face à ses engagements dans l’attente du vote du budget, il conviendrait d’accorder une avance sur subvention de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accorde une avance sur subvention de 1 000 € au football club caumontois.

Questions diverses

Monsieur FAURE rappelle qu'à l'occasion de précédents conseils municipaux, il avait demandé à avoir certains documents, ainsi que Monsieur TRALONGO, ne les ayant pas obtenus, il renouvelle sa demande.

Madame ROUBAUD G. demande au Maire si Madame CARLIER est toujours membre du Conseil. Le Maire lui répond affirmativement, que d'ailleurs, elle assiste à certaines séances. Madame ROUBAUD G. demande alors si elle perçoit toujours son indemnité. Monsieur le Maire lui indique que Madame CARLIER n'a plus de délégation et donc ne perçoit plus d'indemnité.

Monsieur RIVOAL revient sur la rédaction de deux articles parus dans le dernier « Actu Caumont ». Le premier concerne la réalisation du parking faubourg Saint Sébastien et plus particulièrement le plan de financement. Ce qui apparaît comme des attributions ne sont que des montants demandés. Par ailleurs, l'inscription de la DGE lui semble être un artifice car il s'agit simplement d'une répartition d'un global. Ce dernier point, Monsieur GROSJEAN explique que la DGE ne peut être attribuée que pour une opération définie.

La seconde observation porte sur l'article du Comité de Jumelage et la venue de la délégation de SALTARA. La rédaction laisse entendre que cette visite ne concernerait que la participation à un anniversaire et que ce serait là l'activité majeure du comité.

Monsieur le Maire reconnaît que cette rédaction est mauvaise car l'anniversaire en question à un caractère tout à fait privé même si le Maire de SALTARA y est invité. Mais il n'y aura pas que cela autour de la venue de la délégation italienne. Ce n'est qu'un moment au cours du séjour.

A 20h00, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire

Roger Orlando